

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne : Echos, 2 fr. Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr.; Réclames en troisième page : 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, RUES LÉON-ROCHES & ANNIBAL, 6 — TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : **GANOUNA**

UN REVENANT!! GAFSA-LA-PIEUVRE

Gafsa la pieuvre

La Société des Phosphates de Gafsa s'est substituée au Crédit foncier d'Algérie-Tunisie pour l'exploitation des phosphates d'Aïn-Moularès, de par le droit de préemption qu'elle possède sur tous les gisements de phosphates jusqu'à cinquante kilomètres à la ronde autour de Gafsa-Metlaoui.

La Tunisie a construit, à grands frais, une voie ferrée, la ligne de Souss à Henchir-Souatir pour l'écoulement des dits phosphates.

Cette ligne est en exploitation depuis trois ou quatre ans.

De par les conventions, l'adjudicataire d'Aïn-Moularès avait jusqu'en avril 1913, c'est-à-dire cette année, la faculté d'expédier un tonnage minimum de 50.000 tonnes, mais il n'a pu transporter, dès l'ouverture de la ligne, les deux cent cinquante mille tonnes qui sont prévues et obligatoires à partir du 1^{er} avril 1913.

La Société de Gafsa n'a pas cru devoir pousser ses expéditions sur Souss avant l'époque prescrite, elle a attendu le moment d'y être obligée.

Nous espérons que le gouvernement qui a besoin de ces transports pour alimenter la ligne de Souss — et le port de cette ville — à Henchir-Souatir, veillera à l'exécution du contrat qui lie Gafsa pour l'expédition de deux cent cinquante mille tonnes à Souss, soit vingt mille et quelques tonnes par mois. On n'a pas à envisager un tonnage supérieur. Jamais Gafsa ne le fera. Mais cette société qui n'exécute pas les clauses et conditions du contrat d'amodiation des phosphates d'Aïn-Moularès qu'à partir du jour où elle y est contrainte, tandis que toute autre société aurait commencé depuis longtemps, a eu l'incommensurable aplomb d'obtenir la non-exécution du contrat qui l'oblige à doubler sa voie de Sfax à Metlaoui dès que le chiffre de la recette atteindrait 45.000 fr. par kilomètre. Alors qu'elle ne faisait rien pour aider le gouvernement qui avait à supporter les charges très lourdes de la construction de la ligne d'Henchir-Souatir, elle cherchait à s'exonérer d'une dépense de douze millions. On aurait pu s'arranger en lui demandant le paiement de huit millions à verser liquides dans les caisses de l'Etat. Pourquoi ne le fait-on pas ?

Si Gafsa ne juge pas à propos de doubler sa ligne, pourquoi l'y obliger, mais donnant donnant ; comme la dépense doit s'élever à douze millions, qu'on transige à huit ; le gouvernement verra tomber cette somme, dans ses caisses et Gafsa y gagnerait encore quatre millions.

Nous soumettons la question à M. le Résident général avec l'espoir de la voir prendre en considération. Mais nous espérons qu'en aucun cas il sera question d'exonérer Gafsa sans bourse délier.

Nos finances et les bénéfices exorbitants que réalise Gafsa nous empêchent de faire cette libéralité à une société dont plus des deux

tiers des titres se trouvent entre les mains de financiers étrangers qui ont réalisé des fortunes scandaleuses par la plus-value des actions.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET DE LA SEMAINE

UN REVENANT !....

Millet en Tunisie

On annonce que cette vieille canaille de Millet, cet ancien Résident général détesté, honni et conspué de si magistrale façon, par toute la population, malgré la présence du ministre Darlan, se propose de venir revoir le champ de ses tristes exploits !

Mânes de Servonnet, tressaillez !

La nouvelle est-elle un ballon d'essai, comme l'an dernier, pour savoir quelle réception serait faite à l'ancien Résident général devenu le "tapeur national" de tous les ministères ?

Nous osons encore le croire car il nous paraît bien improbable, malgré le cafard dont il est atteint, que le vieux scélérat se risquerait à revenir en Tunisie.

Ce serait un défi et une provocation que la population saurait relever comme elle le mérite et bien que nous ne soyons pas encore dans la saison des tomates, on en trouverait assez avec des œufs pourris pour les jeter à la face, en guise de fleurs, de l'homme dont le passage pèse si lourdement sur la Tunisie.

Et nous plaindrions sincèrement l'honorable administrateur actuel de la Tunisie si le cuistre en question osait venir lui imposer sa répugnante promiscuité.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

A la Résidence. — Nous avons été heureux d'apprendre le complet rétablissement de l'enfant de M. Alapetite, rentré ces jours derniers de France, en compagnie de M^{me} Alapetite, que les soins empressés prodigués au jeune malade en France avec un dévouement de tous les instants, ont tenue éloignée tout l'hiver de la Maison de France.

Au Directeur de l'Enseignement. — Le Comité de la fondation Lucien de Reinach, présidé par M. Charles Roux, vient de décerner une médaille d'or à M. Charléty, directeur général de l'Enseignement en Tunisie, pour l'organisation de l'enseignement professionnel indigène dans le protectorat. Toutes nos félicitations.

A quand l'inauguration ? — Par suite de retard dans l'arrivée à Tunis du monument Philippe Thomas, destiné à la place de la gare actuelle, l'inauguration s'en est trouvée renvoyée sine die. Notre ami M. Resplandy va procéder à la mise en place de l'œuvre de M. Belloc qui sera dans quelques jours à Tunis.

Si l'idée n'est pas venue à l'esprit de qui de droit, nous suggérons qu'on pour-

rait demander à M. Joseph Thierry, ministre des Travaux publics, qui passera très probablement par Tunis, venant du concours de motoculture d'Alger, de présider la cérémonie inaugurative du monument Philippe Thomas, en même temps que visiter le concours général pour lequel exposants et public ne semblent pas marquer le même engouement que pour celui de 1907.

Un bon livre. — L'imprimeur Weber est l'homme de toutes les audaces ! Ne vient-il pas d'éditer un livre du docteur Leitmuller, des pays annexés, intitulé : « Les Etats-Unis d'Europe », qui fait honneur à sa typographie sous le rapport de la présentation et du tirage, et s'annonce, quant au fond, comme un beau succès de librairie, en France et à l'étranger ?

Ce n'est pas dans le cadre d'un bref entre-filet que l'on pourrait analyser, même superficiellement, un ouvrage de cette envergure. Aussi bien, nous contentons-nous simplement de prendre date, et de féliciter l'ami Weber de son initiative, et l'auteur de son beau travail.

Au B.-G. — M. Bel, inspecteur principal algérien, en remplacement de M. Bouillat, admis à la retraite.

Tout en regrettant le départ de ce très sympathique agent supérieur, nous ne pouvons que le féliciter très vivement de l'avancement important qu'il vient de recevoir et qui est la légitime récompense de longs et excellents services.

Nous souhaitons à M. Bouillat, qui fut inspecteur principal à Tunis pendant de longues années, de jouir longtemps d'une retraite bien gagnée.

Son personnel, qui lui était très attaché, n'a pas voulu le laisser partir sans lui témoigner ses regrets d'une façon plus durable que de beaux discours. Il lui a offert un superbe bronze représentant le « Génie du travail » signé de l'orfèvre Vigo. La remise en a été faite à M. Bouillat par le doyen d'âge, M. Imperiali, qui, très ému, a prononcé un petit discours très bien tourné.

Dans la presse. — Notre excellent confrère le *Republicain*, de Constantine, vient de se métamorphoser de brillante et magistrale façon.

Composé en caractères neufs, avec un service télégraphique parfait, une rédaction attrayante à côté d'articles d'intérêt général ou local, notre confrère verra sûrement s'élargir les rangs déjà compacts de ses fidèles abonnés et lecteurs.

Nous le lui souhaitons très confraternellement.

M. Moreau à Alger. — Notre correspondant d'Alger nous apprend que M. Moreau, directeur général de la Banque de l'Algérie, est en ce moment dans cette ville où il multiplie démarches sur démarches auprès des membres de la Chambre de Commerce, du Syndicat Commercial et d'autres groupements commerciaux et industriels, en vue de justifier l'élévation du taux de l'intérêt.

Il nous assure qu'en compagnie de M. Lévy, directeur de la Banque à Alger, il cherche parmi les amis de M. Broussais, ceux qui pourraient amener l'honorable député à renoncer à la demande indécise qu'il se propose d'adresser au ministre des finances si c'est bien lui qui a poussé la Banque de l'Algérie à augmenter le taux de l'intérêt provoquant ainsi un malaise général tant en Algérie qu'en Tunisie en un moment où ces deux colonies de l'Afrique du Nord auraient dû trouver à la Banque de l'Algérie les concours sur lesquels elles étaient en droit de compter pour traverser la crise qui sévit sur elles.

Le scandale de Tébessa. — Le connaissez-vous ? Il emplit les colonnes de nos confrères constantinois, bônois et souk-ahraïens ?

De quoi s'agit-il ?

Une municipalité qui se prétend arabo-philie, mécontente de l'indépendance des conseillers municipaux indigènes, n'a

trouvé rien de mieux pour les mater, que de faire rayer la moitié des électeurs indigènes : 300 sur 600 qui votaient en grande partie pour les conseillers en exercice.

Il n'y aurait là qu'une manœuvre... politique si les radiés n'avaient été tenus au courant de la mesure qui les frappait... de mort, politiquement parlant.

Notre ami, M. le député Charles Dumas, saisi de la question, en a saisi lui-même le ministre de la justice, avant son départ pour l'Algérie-Tunisie, où il est venu se documenter sur les injustices et les spoliations dont les indigènes ont été victimes jusqu'à ce jour. Kalaâ-Djerda entre en ligne de compte.

A vendre 150 actions de la Société des Mines de Charren, libérées de 50 fr., à 25 fr. Ecrire à M. F. Duval, 128, boulevard de Courcelles, Paris.

Le Ministre des Travaux Publics EN ALGÉRIE-TUNISIE

Notre honorable ami M. Gaston Thomassin, qui le Conseil des Ministres a décidé, mardi dernier, que le Ministre des Travaux publics, député de Marseille, partirait le 9 avril de Marseille pour Alger et se rembarquerait le 18 à Tunis pour rentrer en France.

Le Ministre passerait les journées du 10 et du 11 à Alger. Il partirait par le train de nuit pour Constantine et y séjournerait le 12. Il se rendrait le 13 en automobile à Philippeville, Jemmapes et Bône. Il coucherait le 14 à Souk-Ahras et le 15 à Tébessa.

Il irait le 16 de Tébessa à Tunis, par Thala. M. Thomson accompagnera le Ministre, dans son voyage en Algérie, jusqu'au Kouif où aura lieu l'inauguration d'une école d'apprentissage que vient de créer la Société des Phosphates de Constantine et à laquelle plusieurs parlementaires doivent assister.

Ajoutons que, depuis quelque temps, des notabilités de toutes sortes visitent cette exploitation en pleine période d'activité et de transformation. C'est ainsi que M. Musso, professeur à la Faculté de médecine d'Alger, a profité de sa tournée d'inspection des pharmacies de Tébessa pour la visiter. Ces jours-ci, MM. Petit, président du Conseil général d'Oran, Caratag, délégué financier, et Muscat, agent voyer en chef du département d'Oran, se sont également rendus au Kouif.

Encore l'Hôpital...

Notre article de la semaine dernière a eu le don de créer à l'Hôpital civil, et à son corps d'infirmiers, un défenseur inattendu en la personne d'une ancienne pensionnaire, Mme C. Buvat, de l'Oued-Bézir, qui a envoyé à notre confrère du matin une lettre de protestation que la *Dépêche* s'est empressée de reproduire dimanche.

La voici intégralement :

Monsieur le Directeur,

Je viens demander l'hospitalité de votre journal pour répondre à l'article paru le 1^{er} février courant dans les colonnes d'un journal local et intitulé « Infirmières-Dragnons ».

Je n'ai pas reçu mandat pour défendre les infirmières de l'Hôpital civil. Mais je trouve qu'il est injuste de faire une généralité pour quelques cas qui ont pu se produire, et les nombreux malades qui expriment leurs doléances et leurs plaintes à la presse devraient bien, une fois pour toutes, donner des noms, préciser des faits.

Cela permettrait à Monsieur le Directeur de l'Hôpital civil de vérifier, de contrôler le bien-fondé de ces plaintes et d'y remédier d'une façon équitable.

Personne ne contestera qu'il sera toujours impossible, sinon difficile, de contenter tout le monde.

J'ai pu, lors d'un premier séjour que je fis à l'Hôpital il y a quelques mois, et pendant un plus récent que je viens de terminer, noter les récriminations toujours injustes dont on abreuve les infirmières.

Telle malade se plaint qu'on aère la salle le matin. Telle autre se lamente et crie qu'on ne lui donne pas à manger alors que le Docteur lui a prescrit la diète. Et combien d'imprécations doivent entendre les infirmières alors qu'elles ne font qu'exécuter les ordres reçus dans l'intérêt des malades ?

Mais voilà, il y aura toujours et partout des ignorants et, partout des mécontents et il est bien regrettable qu'on cherche à égarer l'opinion publique. Heureusement qu'il est encore des gens sensés et raisonnables qui comprendront et apprécieront le courage et le dévouement de nos infirmières laïques.

Quant à moi, comme tant d'autres malades, j'emporte le meilleur souvenir du personnel placé dans le service où je fus soignée et je me fais un devoir de le proclamer alors qu'il semble que c'est de parti pris qu'on s'acharne sur ces

Sans dénier à quiconque, pas même à Mme Buvat, le droit de critiquer nos critiques, et de traiter d'« acharnement » ce qui n'est même pas une simple attaque, nous prétendons qu'une seule voix ne saurait détruire, à plus forte raison atténuer, tout un concert de réclamations.

D'ailleurs, et en admettant que Mme Buvat, de l'Oued-Bézir, n'ait pas reçu, comme elle dit, mandat de défendre les infirmières de l'Hôpital civil, nous lui ferons observer, ainsi qu'à tous ceux qui seraient tentés de voir dans notre dernier article un « bêcheage » infondé, que nous nous étions bien gardé de généraliser et que, pour mieux faire valoir notre grande impartialité, nous n'avons pas, journal anticlérical pourtant, hésité à décerner aux sœurs qui avaient précédé les infirmières laïques, un tribut de louange. Cela nous a d'ailleurs servi de terme de comparaison, en ce sens que nous avons exhorté les dames gardes-malades actuelles de courir sur les brisées de leurs prédécessores — si nous pouvons dire — religieuses.

Au surplus, il est de bonne guerre de faire servir contre elle-même les propres armes de Mme Buvat, de l'Oued etc. Ne dit-elle pas (second paragraphe de sa lettre) que **nombreux malades expriment leurs doléances et leurs plaintes à la presse** ? Rien n'est malheureusement plus vrai. Nos confrères de toutes nuances et nous-même sommes quotidiennement accablés de plaintes sans nombre, dont la fréquence n'a guère diminué depuis l'installation du nouveau directeur.

Si nous devions les publier toutes, il nous faudrait créer dans nos colonnes une nouvelle rubrique permanente, un « on réclame » n'ayant qu'un seul objet. Les journaux réactionnaires nous ont précédé là-dessus. Longtemps, nous voulûmes fermer les yeux sur les errements et les abus que l'on nous signalait, et même prendre la défense d'une administration que l'on attaquait avec d'autant plus d'empressement qu'elle s'é-

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

taît séparée de ses collaboratrices ecclésiastiques.

Nous taire plus longtemps aurait été rendre un mauvais service à la direction de l'Hôpital. Si, pour notre article de début, nous avons pris à partie les infirmières, c'est que la majeure partie des plaintes les visait. Que certaines d'entre elles soient le dévouement même, nous ne saurions qu'en convenir; mais il suffit que 2 ou 3 d'entre elles soient revêches et peu serviables, peu empressées et acariâtres, pour que les bonnes paient pour les mauvaises et que le malade, à sa sortie, se répande en lamentations et en imprécations contre celles qui, par leur indifférence ou leur méchanceté, augmentèrent ses souffrances physiques au lieu de les atténuer.

De ce que Mme Buyat fut tombée sur un service impeccable et en soit sortie par deux fois satisfaite et pleine de reconnaissance... du ventre, faudrait-il induire de ce cas particulier, et fort rare, que tout aille au mieux? Nous voudrions le croire, mais ne saurions qu'en douter!

J. S. P.

OPINION LIBRE (1)

La Conservation des Souks

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Tunis a délibéré à nouveau sur la question de la conservation des souks de la Ville.

Après avoir examiné et discuté les observations et propositions présentées par divers Conseillers, l'Assemblée communale a finalement adopté, à la majorité des voix, un vœu du regrette M. Terras tendant à ce que « l'aspect des souks soit préservé dans toute sa mesure de vouloir bien prendre toutes les mesures législatives utiles pour conserver aux souks leur cachet artistique et original, tout en sauvegardant les droits des propriétaires ».

Ainsi qu'elle l'a exposé par sa communication n° 309, du 4 juillet 1913, l'Administration centrale attache à cette question un très grand intérêt. Son attention a été, en effet, appelée à plusieurs reprises sur le dommage que pourrait subir aux souks et à la ville de Tunis la reconstruction, sur des plans européennes de maisons ou de magasins situés dans des quartiers indigènes. Ces quartiers, notamment les souks, constituent une richesse artistique qu'il convient de ne pas laisser entamer; ils sont un témoin de la civilisation arabe et leur pittoresque est pour le tourisme international le principal attrait de la ville de Tunis. Il est donc nécessaire de les préserver contre l'invasion des façades modernes, en prenant à cet égard des mesures de protection.

Les instructions du Département sont, d'ailleurs, formelles à ce sujet: elles recommandent, d'une façon toute particulière, de conserver à la Ville arabe son cachet oriental et artistique.

Dans ce but, il y a lieu d'examiner quelles seraient les mesures plus efficaces à adopter.

La conservation des souks et de la Ville arabe n'intéresse pas seulement les propriétaires indigènes de magasins et de maisons. Elle intéresse également les Français et les Européens de la Ville et, en particulier, les commerçants qui bénéficient, chaque année, du passage et du séjour des Etrangers.

Il y aurait intérêt à réunir la Commission des Souks, qui a été instituée par une délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 1905, approuvée le 15 décembre suivant. Par décision du 16 mars 1911, M. le Directeur du Service des Antiquités et Arts a été autorisé à faire partie de cette Commission, au sein de laquelle il con-

vient de pouvoir au remplacement de feu Si Sadok Ghileb et de M. Proust, retraité.

Au nombre des moyens propres à empêcher les transformations fâcheuses dont les souks sont menacés, la Commission pourrait examiner les avantages particuliers qui pourraient être accordés par la Commune aux propriétaires de magasins dans les souks qui, à la suite de transformations ou de réparations, auront conservé à leurs immeubles l'architecture arabe et à ceux qui s'engageraient, par écrit, à conserver le cachet actuel en cas de reconstruction.

Ces avantages pourraient être traduits par des primes à accorder aux intéressés, par la Commune.

Le Gouvernement Tunisien serait disposé, de son côté, à concourir aux dépenses que nécessiterait l'application de cette mesure, si elle est adoptée par la Commission et le Conseil Municipal.

En procédant ainsi, on associerait la population entière à la conservation de la ville arabe et des souks.

Nous ne savons ce qu'il est advenu de ce vœu, transmis par M. Blanc au Conseil municipal, mais il nous semble, qu'en dehors des façades orientales et de l'attrait de couleur locale, il y a certaines questions d'hygiène, d'alignement, d'élargissement d'artères, de vastes échappées à édifier en pleins souks, qui devraient primer de spécieuses considérations de portes cloûtées ou de routes mystérieuses.

SI VOUS ÊTES ATTEINT DE

HERNIE

treinte douloureuse des mauvais bandages et assurez votre soulagement en portant le nouvel appareil Pneumatique sans ressort de A. CLAVERIE.

Ce merveilleux appareil, qui a obtenu un GRAND PRIX à l'Exposition de Londres 1912, est le seul qui procure l'OCCLUSION INTEGRALE de l'anneau herniaire, ainsi qu'une réduction absolue et définitive de l'infirmité.

Les personnes qui souffrent doivent donc demander aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, faubourg St-Martin, à Paris, son remarquable Traité de la Hernie (150 pages, 200 gravures), qui leur sera envoyé discrètement et franco.

L'affaire Salomon

On sait que la justice n'a pu appréhender l'ex-contrôleur de Sfax qui s'est mis à l'abri du mandat d'arrêt lancé contre lui et de la maréchassée en se réfugiant en lieu sûr, en Suisse, croit-on.

Mais elle a pu arrêter l'auteur principal des méfaits relevés contre l'ex-contrôleur, le nommé Nataf, qui est actuellement détenu à la prison civile de Sousse à la disposition de M. le juge d'instruction de cette ville qui a, avec lui, de longs et intéressants entretiens. Mais Nataf qui les prise fort peu, aurait voulu, tout en consentant à la subir, ne pas rester plus longtemps entre quatre murs maussades d'une cellule. A cet effet, il présenta requête au juge afin d'obtenir sa mise en liberté provisoire.

Hélas! trois fois hélas! elle n'eut pas la suite qu'en attendant son auteur qui pensait que la baguette magique des billets de mille rafés aux indigènes et l'appui d'un journal réactionnaire suffiraient pour forcer la conscience de l'honorable magistrat.

Outré de cette résistance, Nataf fit appel devant la Cour d'Alger du rejet de sa mise en liberté provisoire et chargea même son avocat de Sousse, M. Daninos, sans doute pour éblouir les magistrats d'Alger, d'aller soutenir sa requête.

Infortuné Nataf! la Cour d'Alger ne marcha pas. Elle sanctionna la décision du juge de Sousse et refusa de le mettre en liberté provisoire.

Il devra donc attendre que l'instruction soit complètement close pour tenter encore une fois la démarche qui n'a pas réussi. Et il n'est pas sûr qu'il l'obtienne car il s'avère que ce Nataf qui jouissait d'une certaine considération, puisqu'il était parvenu à capter la confiance du contrôleur Salomon, était un malfaiteur fleffé que la réclusion attend. Il y trouvera probablement un certain changement avec le régime de la prison préventive qu'il subit actuellement et il s'estimera

très heureux qu'elle lui soit décomptée, si le jury lui inflige une peine proportionnée à ses méfaits. Il n'est malheureusement pas le seul dans son cas à Sfax et ailleurs. Espérons que la justice saura atteindre tous les coupables et les mettre dans l'impossibilité de renouveler leurs tristes exploits; c'est, du reste, pour se rendre compte de tous ces faits de piraterie que le parti socialiste unifié a envoyé une délégation en Algérie-Tunisie.

Force d'Inertie municipale

Appel à nos édiles

A la date du 13 octobre 1912, M. Fichet, président de la société l'Essor, section tunisienne du Théâtre pour tous, a adressé la lettre suivante au Président de la Municipalité de Tunis:

« En ma qualité de président de la Société l'Essor, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'attribution d'une subvention de 2 500 francs à la Société littéraire et artistique l'Essor qui, depuis sept ans qu'elle est fondée, a contribué, avec ses ressources exclusivement personnelles, à vulgariser en Tunisie le Théâtre, la poésie et la littérature françaises.

L'Essor a donné actuellement 21 conférences, auditions entièrement gratuites, et a prêté son concours à 95 représentations ayant le bien public pour but (fêtes de charité, de bienfaisance, à bénéfice, etc.).

L'Essor a inauguré le Théâtre Antique de Carthage en 1906, a joué à nouveau sur cette scène à la fête organisée par l'Institut de Carthage en 1908 et a représenté au mois d'avril dernier, pendant les fêtes du Concours de Gymnastique, Sisera, la superbe pièce de Louis Payen devant 6.000 personnes; manifestation dont les comptes rendus élogieux de la presse parisienne et française ont donné les échos.

L'Essor a été créé en avril 1905 avec, dans ses statuts, le but de contribuer à l'éducation populaire par des représentations et des conférences-auditions gratuites des chefs-d'œuvre de la littérature et du Théâtre français.

L'Essor est Section Tunisienne du Théâtre pour Tous, l'importante Société parisienne qui a comme président d'honneur M. Georges Cocher, et dans son comité MM. Hanotaux, Doumer, Saint-Saëns, Henri Maret, Courba, Ch. Beauquier, Stéphen Liegard, général de la Seine, qui a reconnu la besogne importante d'éducation et d'enseignement que faisait ce groupement pour Paris et le département de la Seine.

Le montant de la subvention que je vous demande de bien vouloir accorder à l'Essor servira à augmenter le nombre de ses conférences-auditions gratuites et à donner de temps à autre des représentations également gratuites de théâtre classique et contemporain, continuant ainsi, en l'amplifiant, le programme qu'elle s'est tracé.

Cette subvention servira également à monter en 1913, au théâtre antique de Carthage, une nouvelle représentation d'une pièce appropriée au cadre magnifique du lieu. Notre désir serait de rendre cette manifestation régulièrement annuelle et de contribuer ainsi à attirer, par sa répétition, les étrangers dans notre pays, afin d'aider encore à développer le mouvement, déjà si intense, de ce département de la Seine.

Nul doute, que pour cette entreprise artistique, véritablement intéressante, la presse française et parisienne, qui nous a déjà si aimablement aidés, ne vienne encore nous prêter son concours pour faire parler de Tunis et de son théâtre antique de Carthage, incitant ainsi les amateurs d'art et de reconnaissance antique à venir nous visiter.

En espérant, Monsieur le Président, que vous voudrez bien accueillir favorablement cette demande de subvention, qui, si elle est accordée, favoriserait une société française, qui a pour but de contribuer à l'expansion de la langue et de l'esprit français à Tunis, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président de l'Essor,
Signé: A. FICHET.

Le Président d'honneur,
PAUL LAMBERT,
Membre de la Conférence Consultative.

Le budget de l'exercice 1913 étant arrêté au moment de la réception de la lettre que l'on vient de lire, la subvention que le Conseil Municipal croirait devoir accorder à l'Essor pourrait être inscrite au budget supplémentaire de 1913.

A la séance du Conseil Municipal, M. le Baron Fleury fut d'avis d'accorder une subvention à l'Essor. Cette Société mérite la sollicitude de l'Administration municipale. MM. M. Curtelin, Chabert et Terras, tout en étant de cet avis, proposèrent, le budget de 1913 étant définitivement arrêté, de renvoyer la demande de l'Essor à la commission du Budget, qui se réunira en mai prochain. Ils demandèrent à cette occasion au Conseil de décider qu'à l'avenir les demandes de subventions ne pourraient lui être présentées qu'à la session du budget.

M. le Baron Fleury approuva entièrement cette motion de principe, mais il rappela que la Société d'art dramatique El Adeb fut plus favorisée que l'Essor, puisque sa demande de subvention fut examinée à la session de juillet.

Après un échange d'observations, le Conseil renvoya à la session de mai, pour être examinée par la Commission du Bud-

get, la demande de subvention de la Société l'Essor.

Il nous sera permis de déplorer amèrement ces atermoiements et ces tergiversations de notre assemblée urbaine, toutes les fois qu'il s'agit d'encourager un groupement français. Nous avons cité l'Essor à titre d'exemple, et parce que cette société a des mérites indéniables. Mais il n'y a pas que celle-là: l'Union Artistique, l'Union des Sports athlétiques, que préside M. A. Duran, et jusqu'au docte institut de Carthage lui-même, ont vu l'examen de leurs demandes de subventions remises aux calendes grecques.

Il est vrai que l'Alab touche 3 000 francs par an!

Il y a compensation...

Les Timbres gratuits

Le Timbre corporatif

L'étude encore incomplète que nous poursuivons sur les timbres-rabais nous apparaît maintenant que la Chambre et le Sénat s'en sont occupés, d'un intérêt général beaucoup plus grand qu'on n'aurait pu le pressentir au début, si nous considérons le nombre de lettres parvenues à nos bureaux, toutes favorables à notre manière de voir.

Des journaux importants, représentants d'intérêts considérables, les organes des syndicats de l'Épicerie française, de la Boucherie de Paris, de la Charcuterie française, de l'Épicerie en détail, etc., ont reproduit et commenté nos articles.

De curieuses communications nous initient aux secrets de plusieurs combinaisons fantaisistes qui font honneur à l'esprit inventif de leurs auteurs, — il est certain, quoique regrettable, qu'ils n'en tireront pas par la suite tous les bénéfices qu'ils étaient en droit d'espérer d'idées aussi heureuses.

C'est ainsi qu'un groupe d'honorables commerçants de Paris, attiré l'attention sur un timbre-rabais de 25 centimes de timbres commerciaux, dont l'esprit est troublé, sans nul doute par les bénéfices qu'il a vu réaliser pendant son passage dans cette maison.

Ce récent inspiré rêve de grouper un nombre illimité de commerçants de toute catégorie: il organise des réunions dans un salon public du boulevard de Grenelle, et, là, il s'efforce de démontrer à ses auditeurs qu'il est urgent que, sous l'appellation d'Union des détaillants, ces commerçants se groupent autour de sa bannière et adhèrent en masse à son système.

En outre d'avantages innombrables, ainsi que la fortune assurée de tous ses membres, le fondateur de cette Union qui invente du même coup le timbre corporatif, le premier, le seul, l'unique, d'une valeur conventionnelle de 25 centimes, partage ses bénéfices avec les commerçants. Ils leur donne 50 0/0 de profit et garde le reste naturellement.

Ce n'est pas fini. — Il assure encore à tous ceux qui lui donneront une pièce de 5 francs par an: 1° un escompte chez les fournisseurs de l'Union, sans avoir même à en exprimer le désir; 2° obtenir presque pour rien des soins médicaux, des conseils juridiques, de Bourse, contentieux, etc.; des réductions de prix considérables sur les chemins de fer, les bateaux, omnibus; les entrées presque gratuites dans les théâtres, les marchés, bateaux-lavoirs, etc., etc.

Toutefois, il se hâte d'ajouter que ces avantages restent encore à créer, — mais que c'est chose faite s'il daigne s'en occuper.

Nous invitons énergiquement ceux de nos lecteurs qui en seraient sollicités de s'abstenir d'encourager en quoi que ce soit cette conception n'ayant pour but que le drainage de leurs capitaux au profit de quelques-uns. C'est simplement une concurrence aux autres timbres-rabais déjà trop nombreux.

Que cette Union périsse faute d'adhésions.

Nous devons mettre les débiteurs en garde contre une manœuvre inqualifiable pratiquée par une société de timbres.

Elle fait proposer par ses courtiers aux commerçants qui débitent un certain nombre de timbres de leur fournir en une fois quinze carnets de 5.000 timbres à 1 centime, soit au total 750 francs de papier.

Afin d'éviter l'opportunité du recevoir passant toutes les semaines, elle invite ces mêmes commerçants à lui accepter des traites pour la somme de sept cent cinquante francs, à soixante jours. Voici donc la Société en possession de traites bancaables pour une somme importante qu'elle a troquée contre ses carnets de timbres sans valeur.

Qu'à l'échéance le signataire se trouve gêné et voilà une maison à deux doigts de sa perte, — protêt, faillite — deux

maux qui mettent le commerçant et dont il doit soigneusement se garder.

Cette manœuvre anti-commerciale est fâcheusement condamnable, et ce qui nous étonne le plus dans tout ceci, c'est l'indifférence de la municipalité de Tunis et du commerçant qui l'admet, consent et signe.

Nous espérons qu'il suffit de signaler cette manœuvre sans plus de commentaires pour en éviter le renouvellement dans l'avenir.

La Fête annuelle de la Mutualité

A titre d'information, le Comité exécutif fait savoir qu'il a envisagé:

1° Une défilé général de toutes les Sociétés;

2° Une représentation populaire;

3° Une exposition d'instruments musicaux;

4° Une Kermesse-Vente.

Les jeunes gens qui désiraient s'inscrire pour la vente du petit drapeau sont priés de le faire sans retard, au siège permanent du Comité exécutif, 1, passage de Suisse, afin de ne pas gêner les demoiselles à se poser sur le siège du Comité, les jeunes gens sont priés de faire inscrire, en même temps leur nom.

Il est porté la connaissance du Public que la fête est donnée au profit de la caisse de la Fédération des Œuvres de Mutualité et des Sociétés de Bienfaisance.

Les personnes, marchands étrangers possédant des jeux, tirés, tournois, manèges, guirlandes qui désireraient prendre part à la Kermesse organisée par la Fédération à l'occasion de la Fête du 20 avril 1913 sont priés de se présenter au siège de la Fédération.

Dans notre journal, avant été présenté par le Comité d'organisation, publiera ceux de ses camarades dont l'objet se concilie avec notre petite fête non quotidienne.

Crock-Notes

A la Résidence

M. le Résident Général et Madame Alapette offriront mercredi prochain un dîner suivi de bal en l'honneur de l'Armée.

Mort de Si Sadok Ghileb

Le défunt, ancien président de la Municipalité de Tunis, cheikh El-Médina. Nous ne pouvons citer de meilleur panegyrique de son existence tout entière de loyauté et de dévouement à la chose publique indigène, que les termes par lesquels M. Curtelin annonçait au Conseil municipal sa récente admission à la retraite:

« Messieurs,

« Par décret de S. A. le Bey, en date du 7 août 1912, M. le colonel Moustafa Dinguizli a été nommé président de la Municipalité de Tunis et Cheik-el-Médina en remplacement du général Mohamed Es Sadok Ghileb qui, arrivé au terme de sa carrière administrative, a sollicité un repos qu'il avait bien mérité.

« Le Conseil municipal ne laissera pas partir son ancien président sans lui exprimer l'hommage de son respectueux souvenir. Au cours des dix années que le général Sadok Ghileb a passées à la Ville, il n'a cessé, par sa droiture, sa parfaite courtoisie et son souci des intérêts dont il partageait avec nous la charge, de mériter l'estime de ses collègues et de ses concitoyens.

« Mais l'âge venant, le général Sadok Ghileb après une longue carrière au service du Protectorat, a senti le besoin de jouir de quelque repos et de se consacrer à sa famille.

« Le Gouvernement l'a, par décret en date du 20 août 1912, nommé président honoraire et, en cette qualité, le Général gardera, à notre infinie satisfaction, un lien d'attache avec la Maison.

« Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en adressant à notre Président honoraire l'expression de notre profonde sympathie. »

Les conférences de M. Jean Richepin

Nous rappelons que le maître Jean Richepin, de l'Académie Française, donnera deux conférences, au Théâtre Municipal, le mercredi 9 avril: « Les deux légendes de Napoléon »; et le vendredi 11 avril: « La Mer ».

Le bureau de location est ouvert, à partir d'aujourd'hui, rue de Grèce. Il ne sera pas perçu de droit de location pour les places reçues à l'avance.

Manifestation de sympathie

Sur l'initiative du Syndicat des Entrepreneurs Français, un comité s'est constitué à l'effet d'offrir un vin d'honneur et remettre un objet d'art à M. de Pages de Latour, inspecteur général des Ponts et Chaussées, avant son départ de Tunis.

Le comité est ainsi composé: MM. Péroni, président du Syndicat des Entrepreneurs Français, président;

(1) — Dans ce journal ouvert depuis belle lurette à la haussmannisation de Tunis et aux larges percées à travers l'ancienne ville, nous n'approuvons pas toutes les données qu'on va lire, et ne les publions qu'à titre de document. N.D.L.R.

STÉPHANE REVOLON

Successor de DURIEUX & REVOLON

6, Rue de Rome

VASTES ENTREPOTS
Rues de la Loire et du Var

Quincaillerie, Ferronnerie, Armes de haesse
OUTILS AGRICOLES
FONTE, FER ET ACIER

C. Dumergue, Gaudens-Ravotti, vice-présidents;
F. Gérard, secrétaire;
Thorrard, trésorier;
MM. Arbod, Averso, Azerm, Baizeau, Desportes, Fornacciari, Resplandy, membres.

Le comité convie les entrepreneurs, industriels et commerçants français à se joindre à lui pour manifester leurs sentiments de sympathie et de reconnaissance à ce haut fonctionnaire.

Le vin d'honneur aura lieu le lundi 7 avril à cinq heures du soir, au Palais des Sociétés Françaises.

Des listes de souscriptions sont déposées chez tous les membres du Comité.

Hyménée

Nous adressons nos sincères compliments de bonheur et de félicité à la fille de notre ami Mirande, qui vient d'épouser M. Meslier de Rocan, sous-chef de bureau à la Compagnie du Bône-Guelma.

Une brillante et nombreuse assistance a assisté à l'union des nouveaux mariés, venue pour les féliciter et leur souhaiter une lune de miel sans fin.

Réclamation justifiée

Les débitants de boissons qui paient patente et qui sont munis d'une autorisation régulière de l'administration pour 1913, ne s'expliquent pas l'indifférence avec laquelle on laisse ouverts des débits clandestins, qui vendent d'affreuses mixtures, et se rejettent sur la clientèle indigène qu'ils empoisonnent dans les arrières-magasins.

Nous savons bien que quelques-uns de ces délinquants ont été l'objet de procès-verbaux et passeront en police correctionnelle. Mais il en est d'autres!

Pour n'en citer qu'un, dans le quartier Sidi-Mardoum, où cette engeance pullule, le frère d'un haut fonctionnaire rabbinique, dépendant du Secrétariat Général, continue à débiter la boukha, malgré notification d'un arrêté de fermeture. Son expédient est bien simple: au lieu d'ouvrir magasin, il s'est jeté sur le vestibule de sa maison, où il a installé comptoir sur les premiers degrés de l'escalier! La police n'a qu'à y aller voir!

L'éclairage à l'Ariana

Les habitants de cette localité ne s'expliquent pas l'indifférence des de la Direction générale des Travaux publics qui s'obstine à garder dans ses cartons la convention et le cahier des charges pour l'éclairage de l'Ariana.

La convention passée entre le vice-président de la municipalité et la Direction des Tramways date du 2 décembre 1912, a été approuvée par le Gouvernement Tunisien et, malgré les démarches faites journellement pour obtenir satisfaction, l'administration des Travaux publics s'obstine dans une coupable inertie.

L'égout de l'avenue Roustan

Par lettre du 9 octobre 1912, le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien a fait connaître au Président de la Municipalité, comme suite à sa lettre du 18 septembre 1912, qu'un décret en date du 28 septembre dernier, publié au *Journal Officiel* du 2 octobre suivant, a déclaré d'utilité publique les travaux de mise en état de viabilité et de construction d'égout de l'avenue Roustan, à Tunis.

La construction de l'égout devait être immédiatement entreprise.

Quant à la mise en état de viabilité du boulevard et au recouvrement des rôles des parts contributives des riverains, ces questions restent réservées.

Or, le réseau d'égout qui devait être immédiatement entrepris attend toujours les terrasseurs. Attend-on que les adjudicataires des lots mis aux enchères élèvent des maisons de rapport pour creuser le sous-sol et édifier le réseau d'égouts?

Un square à Bab-Benat

Dans sa séance du 2 novembre 1911, le Conseil Municipal de Tunis a émis un vœu tendant à la cession à la Commune, pour la création d'un square, du terrain disponible entre le collège Sadiki et l'atelier du Timbre, boulevard Bab-Benat.

Ajoutons que le Conseil des Ministres et des chefs de Service a décidé de donner satisfaction à ce vœu. Un projet avec devis a été mis en préparation.

La période de gestation de ce square en expectative est-elle enfin accomplie, et finirons-nous par voir la verdure et les fleurs du jardin Bab-Benat?

VOYAGE

d'Etude de l'Association Franco-Scandinave

HAUT PATRONAGE: MM. Alapette, Résident Général de France à Tunis; Roy, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien pour la Justice; Blanc, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien pour l'Administration; Lescure, Directeur Général de l'Agriculture.

BUREAU: Présidents. — MM. Dinguzzi, Président de la Municipalité; Curtelin et Chabert, Vice-Président de la Municipalité; De Carnières, Président de la Chambre d'Agriculture du Nord; Pellet, Président de la Chambre de Commerce de Tunis.

Membres. — MM. le Docteur Conseil,

Chef de bureau: d'Hygiène; Ducloux, Chef du Service de l'Élevage; le Docteur Eichmuller; Ellefsen, Consul de Danemark; Ritoussi, Membre de la Conférence Consultative, et du Conseil Supérieur du Gouvernement; le Baron Fleury, Conseiller Municipal; Lecore-Carpentier, Président d'Honneur du Syndicat de la Presse Tunisienne; Marès, Inspecteur Générale de l'Agriculture; Merlin; Directeur des Antiquités; Puaux, Secrétaire d'Abassade, Chef du Cabinet du Résident Général; Valensi (Joseph), Directeur des Services Administratifs de la Municipalité;

Secrétaire. — M. Laverdet, Sous-Chef de Bureau à la Direction Générale de l'Agriculture.

PROGRAMME

Mardi 8 avril: Arrivée à Tunis par le bateau de Marseille;

Mercredi 9 avril: 8 heures Visite dans les Souks et à l'ancien marché des esclaves dans la ville arabe; Après-midi: La Kasba et le Bardo, retour par le Belvédère; Après-dîner: Causeries de M. Merlin sur les antiquités tunisiennes (Salle des cours d'arabe);

Jeudi 10 avril: au choix, à 8 heures: Départ pour Korbous par Potinville, visite de Potinville; ou bien 8 heures 1/2: Visite de l'Hôpital Sadiki, Tourbet-El-Bey; 10 heures 1/2: Visite du Chara; 11 heures: Départ pour Korbous, retour par Hammam-Lif, soirée libre;

Vendredi 11 avril à 6 heures 26 du matin: Départ pour Kairouan;

Samedi 12 avril: Séjour à Kairouan et à Souss;

Dimanche 13 avril: Visite à El-Djem, retour à Tunis le soir à 7 heures 02;

Lundi 14 avril: La matinée est libre, départ pour Carthage, déjeuner à l'Hôtel Saint Louis, visite du Musée Lavignerie, visite à la Marsa et Sidi-bou-Saïd, retour par la Malga;

Mardi 15 avril: Départ pour l'Algérie.

SPECTACLES & CONCERTS

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

M. Ch. Afrigan, directeur artistique,
M. H. Magnani, chef d'orchestre
Breteneau, régisseur
Lundi 7 avril 1913

Immense succès de:

ELVIRA, danseuse lumineuse de l'Olympia de Paris — NOËL DELSONN, comique bouffé de la Gaité Rochecouart, de Paris.

LA BELLE FRASQUITA et son TRIO, gymnastes aux anneaux — LAURA NOVEA, chanteuse soprano du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles — MATHILDE DORYS, chanteuse de genre.

Mlles Liliane Darnys, Maysth, Nyda Lieva, Jana Cerny, Gabrielle Chaussée.

PALMA-CINEMA. — Changement complet du cinématographe.

THEATRE ROSSINI

TROUPE D'OPÉRA ITALIEN

Mardi 8 avril 1913

NORMA

Opéra en 4 actes, de V. Bellini.

Cinématographe Omnia-Pathé

Rue Amilcar

CINÉMA NUNEZ

En salle éclairée, 3, rue Saint-Charles

Cinéma du Skating Palace

Tous les jours trois séances

Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

DIRECTION DES DOMAINES

AVIS

Le 11 avril 1913, à neuf heures du matin, il sera procédé, au Palais des Sociétés Françaises, à Tunis, avenue de Paris, n° 20, à la vente aux enchères publiques de terrains à bâtir situés au centre de la ville et provenant de l'ancienne Gare du Nord à Tunis.

Les terrains à vendre ont une superficie totale de 10.477 mètres carrés, y compris l'emplacement des voies projetées; ils ont été divisés en 22 lots, dont la mise à prix varie entre 100 et 300 francs le mètre.

On peut prendre connaissance du cahier des charges:

1° A la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Service des Domaines), tous les jours non fériés, de 8 heures à 11 heures et demie du matin et de 2 heures à 5 heures du soir;

2° A l'Office du Gouvernement Tunisien, à Paris, au Palais Royal, Galerie d'Orléans.

AU BON MARCHÉ

24, Avenue de France

CATANIA & CUCHET

24, Avenue de France

Exposition Générale des Nouveautés du Printemps

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

TUNIS -- 22, rue de Russie, 22 -- TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Absinthe Berger

supérieure, saine, apéritive

Restaurant des Deux-Mondes

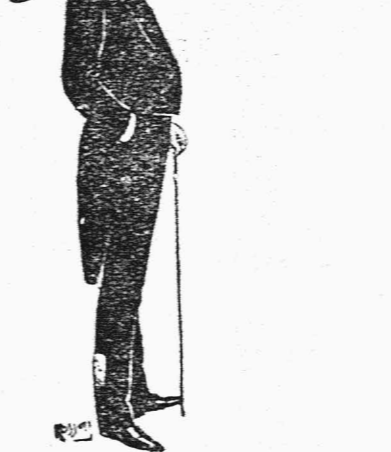
CAMILLE, propriétaire

9, Avenue de Carthage — Tunis

Repas à la carte et à prix fixe.
Pension: 55 franc



VÊTEMENTS
J. BELLE
5, Rue d'Italie, TUNIS



KORBOOUS

Tarif du Grand Hôtel des Thermes et de l'Hôtel des Sources

CHAMBRES

Grand Hôtel des Thermes: depuis 4 fr.
Hôtel des Sources: 2 et 3 fr.; 1 fr. en plus si la chambre est occupée par deux personnes.

Ces prix comprennent le service d'éclairage.

ARRANGEMENT POUR UN SEJOUR
MINIMUM DE HUIT JOURS

Grand Hôtel des Thermes: pension depuis 10 fr. par jour. Pour deux personnes occupant la même chambre; depuis 9 fr. par jour et par personne.

Hôtel des Sources: 7 et 8 fr. par jour — Pour deux personnes occupant la même chambre: de 6 fr. 50 à 7 fr. par personne.

Ces prix de pension comprenant: la chambre, le service, l'éclairage, le déjeuner et le dîner, (vin non compris) servis à table d'hôte. Les repas servis par petites tables donnent lieu à une majoration de 0 fr. 50 par repas.

Le petit déjeuner (1 franc dans la salle à manger et 1 fr. 25 dans l'appartement) n'est pas compris dans la pension.

TARIF DU RESTAURANT SANS CONDITION DE SEJOUR

Déjeuner ou dîner au Restaurant de l'Hôtel des Thermes (petites tables) 3 fr. 50 vin non compris.

AUTOMOBILES

Un service régulier d'automobiles part le dimanche, le jeudi et les jours fériés de Tunis pour Korbous à 8 h. 30 du matin; arrivée à Korbous à 10 h. 30. Départ pour Tunis à 5 h. du soir; arrivée à 7 h. du soir.

Les départs ont lieu, à Tunis, de la place de la Résidence.

Retenir ses places à l'avance, 5, rue Saint-Charles, au bureau de la Compagnie des Eaux thermales et du Domaine de Korbous.

Prix des places aller et retour: 10 fr. aller ou retour simples: 7 fr.

J. A. BEMBARON

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos PLEYEL et BOISSELOT

Vente location à partir de 25 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DACTYLE"

300 francs avec facilité de paiement

"Argus de la Presse"

Fondé en 1879, le plus ancien bureau de coupures de journaux, l'Argus lit 12.000 journaux par jour. Ecrire, 37, rue Bergère, faubourg Montmartre, Paris.

Adresse Tél.: Achambure-Paris.

Téléphone: 102-62

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

5, rue de la Casba, 5

près la Place de la Bourse au 1^{er} étage

TUNIS

Service à la Carte -- Repas sur Commande

VRAIE CUISINE ITALIENNE

Spécialité des RIZI et des PASTAS

Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples

Vin de Piémont — Vin du Chianti

MAGASINS GENERAUX

ET

ENTREPOT RÉEL

de Tunis

Entrepôt réel, fictif & simple - Warrants

Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

Mesdames

HEMAGÈNE TAILLEUR

Quartier: Epoque Douleureuse, Irrégularités, Retards, Suppressions, Seul produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger. Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{er} classe. Line Professionnel à l'École de Médecine, Ex-interne des Hôpitaux de Paris. Officier d'Académie. La FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25. P. mandat 2.25. Brochure explicative gratuite, demande adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (A.-et-M.).

Dépot principal à Tunis: Pharmacie FATTACIOLI, av. de France, 7

Pavillon BEAU - SÉJOUR

Carthage-Station

Restaurant de 1^{er} ordre. — E. GIRAUD

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHER

Tunis — 15, route de l'Ariana (en face le Cimetiére)

Le Courrier de la Presse

Bureau de coupures de journaux français et étrangers, fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, Paris (2^e).

GALLOIS & DEMOGEOT

Adresse Télégr.: Coupures-Paris.

Téléphone: 101-50.

Lire

L'Humanité

Directeur: Jean JAURÈS

"Le SOCIALISME"

Journal-Revue hebdomadaire

Directeur: Jules GUESDE

Bureaux: 3, rue de la Roquette, PARIS

MAISONS RECOMMANDÉES

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires-Boulangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450.

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie. — Maison Montelatecchi, CHAMBON, successeur, Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.

G. Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset. Champigneulle et Spatenbrau. J. Billiant, propriétaire.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe, Aven. Jules-Ferry.

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis

Denrées coloniales, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre.

A. MANCUSO, place de la Gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis

P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, du 1^{er}, 2^e et 3^e classe pour effectuer, à prix réduits des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants: 1° Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa; 2° sur les lignes maritimes desservies par la compagnie Générale Transatlantique; par la Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache), ou par la Société générale de Transports maritimes à vapeur; 3° sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit ses parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou comptés dour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la compagnie des Messageries maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

Validité. — Les carnets sont valables pendant 90 jours, à compter du jour du départ, ce jour non compris mais ils sont valables 120 jours, lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes. — Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demands de carnets. — Les demans des de carnets peuvent être adressés aux chefs de toutes les gares des réseaux participants; elle doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ.

La "PETITE TUNISIE SOCIALISTE" se trouve en France

à Paris: au Kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix); chez Mme Vauriot, bibliothèque de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet); et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de: Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon, Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, etc., etc.

Imprimerie spéciale de la

Petite Tunisie Socialiste.

Le gérant, D. V. SCIALOM,

OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT

Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie au (Port)
BUREAU : 22, rue Es Sadikia
TÉLÉPHONE : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 o/o
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente: 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feu de couleurs pour retraits aux flambeaux
Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer
Mèches de Sûreté pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
TÉLÉPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs
Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger
AGENCES A SOUSSE ET A SFAZ

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISONS A DOMICILE

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes, sabots, galoches, chaussons

CHAUSSURES FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnettes
14, rue d'Italie — TUNIS Succursale à Bizerte

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAZ

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de Titres et Objets précieux
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix -- Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médailles d'Or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868
AGENTS MARITIMES

Affrètements -- Assurances Maritimes -- Embarquements et Débarquements
Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAZ
Adresse Télég. : Maritime-Tunis Téléphone 74
TUNIS — 5, Rue St-Charles, 5 — TUNIS

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine

ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.

DÉPARTS
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.

N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cie de Navigation Mixte

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches à 10 h. s.
à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.
de PALERME, tous les mercredis, à 4 h. m.
de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.

Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.
de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.
de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.
de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
de MARSEILLE pour TUNIS, tous les mercredis à midi.
de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.
de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zurzif et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser à x bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PEDELUPÉ Frères.

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis

Droguerie HABILIS

TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé
La plus haute récompense aux Expositions

Pour tous renseignements, s'adresser chez
M. P. LECLERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS

DANS TOUS LES CAFÉS

EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, agent
TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes. — Embarquements et débarquements. — Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-mobilis assuré. — Billets circulaires. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout. — Emballage de mobiliers. — Maison de confiance. — Entrepôts avenue de Londres prolongée à 30, rue de Montpellier, et rue du Caire. Téléphone 190.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital : 50 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à Sousse et à Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque. — Escomptes. — Recouvrement. — Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. — Gardes de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. — Cheques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

VILLA DE L'ARCHET

Hôtel, Pension de Famille
à Saint-Cergues (H^{te}-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4, 50, 5 & 6 fr. par jour

Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voltrains. Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine sages. Centre d'Excursions

A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. — A 30 minutes de Genève. — A proximité de Thonon, Evian, Genève, etc. Grande salle de billards.

Condition spéciales pour Famille
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues H^{te}-Savoie ou au Journal pour les renseignements.

L'opinion d'un docteur éminent sur la Méthode vibratoire, principe du

Pulsoconn-Macaura



docteur du célèbre Pulsoconn

A la première page de son numéro du 11 janvier, le *Petit Parisien* a publié un article du célèbre docteur Cabanès, qui traite de la méthode vibratoire et lui reconnaît une haute valeur thérapeutique.
Voici comment s'exprime l'éminent docteur :
« On a fait de nouveaux essais de machines vibratoires, dont la dernière n'est est celle que j'ai nommée Pulsoconn. Elle est autorisée et qui se trouve à la Salpêtrière en 1882, une lochue théorie les malades.
La trépidation locale soulevée en médecine de nombreuses applications. Elle est réalisée soit avec la main, soit à l'aide d'appareils plus ou moins perfectionnés. La vibration manuelle est d'un emploi journalier dans les affections qui sont justifiées des gynécologues. C'est un procédé calmant des plus efficaces. Ce qu'il y a de plus frappant, c'est son effet presque instantané chez ceux à qui elle est agréable, elle produit des effets curatifs indéniables et les médecins n'en tirent pas tout le parti qu'ils pourraient en tirer dans nombre de cas où elle trouverait son application ».

L'opinion d'un médecin aussi éminent que le docteur Cabanès, la consécration du nom vénérable de Chareot, classent la méthode vibratoire parmi les plus grands progrès de la médecine moderne. On sait que l'appareil inventé par Macaura est une machine vibratoire donnant des milliers de pulsations à la minute. Au surplus, la théorie est chose excellente, mais combien plus admirables encore les résultats obtenus chaque jour à l'Institut Macaura qui, au début, ouvert par quelques mois seulement à destination de ouvrir ses portes, devant l'affluence toujours plus grande de malades qui, chaque jour, viennent essayer gratuitement si le Pulsoconn peut faire quelque chose pour eux. Et c'est chose inouïe, non seulement de voir leur mine heureuse, joyeuse, soulagée quand ils s'en retournent chez eux, et la définitive guérison, mais de voir par exemple comment ils expriment leur reconnaissance.

Les Rhumatisme et la Paralyse disparaissent

Mme Vve Guille, 65, avenue d'Amiens, Abbeville (Somme) écrit : « Monsieur, je vous avais écrit qu'à la suite des applications de votre merveilleux Pulsoconn j'étais de mieux en mieux et que chaque fois que je me servais de votre appareil, je me sentais soulagée. Aujourd'hui je puis vous dire que mes rhumatismes ont complètement disparu avec votre Pulsoconn. J'ai fait une application sur une personne qui était paralysée, et qui a obtenu une guérison complète au bout de 13 jours. »
Nous ne saurions trop engager les lecteurs à faire une visite ou à écrire à l'Institut, puisque la chose a un surplus est toute gratuite.

Les lecteurs savent qu'un engagement a été consenti à leur intention pour que, sur présentation du bon spécial ci-dessus, on leur réserve un accord tout particulier à l'Institut pour les Personnes atteintes de Rhumatisme, de Paralyse, de Goutte, de Douleur à leur bras pour recevoir gratis le LIVRE N° 107 de l'Institut Macaura, qui leur sera adressé gratuitement par l'Institut Macaura. Utilisez donc ce bon tout en l'appuyant sur un engagement à l'Institut Macaura, 57, rue de Montpellier, Paris.

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____

Boulangerie-Pâtisserie Anglaise et Viennoise

WAGNER & Cie

24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
PBIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE

TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre

TUNIS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

150 CHAMBRES ET SALONS

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE